



Convention sur la  
diversité biologique

**ANNÉE INTERNATIONALE  
DES FORÊTS • 2011**



## DÉCLARATION

**M. AHMED DJOHLAF**

**SECÉTAIRE EXÉCUTIF DE LA  
CONVENTION SUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE**

À L'OCCASION DU

**9ÈME COMITÉ CONSULTATIF RÉGIONAL (CCR) –  
PARTENARIAT POUR LES FORÊTS DU BASSIN DU CONGO (PFBC)**

**BUJUMBURA, BURUNDI  
25-27 MAI 2011**



**PNUE**

Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique  
Programme des Nations Unies pour l'Environnement  
413 rue Saint-Jacques, Suite 800, Montréal, QC, H2Y 1N9, Canada  
Tél : +1 514 288 2220, Fax : +1 514 288 6588  
[secretariat@cbd.int](mailto:secretariat@cbd.int) [www.cbd.int](http://www.cbd.int)



La vie en harmonie, vers le futur  
いのちの共生を、未来へ  
COP 10 / MOP 10

Mesdames et messieurs,

Protéger la biodiversité signifie protéger l'essence même des sociétés et des cultures autour du monde. La biodiversité c'est la vie, la biodiversité c'est notre vie. Ce slogan a été choisi pour représenter l'Année internationale de la biodiversité 2010 l'an dernier, qui a culminé avec le Sommet historique de Nagoya sur la biodiversité.

En octobre dernier, et grâce au leadership du Japon, plus de 18 000 participants représentant 193 Parties et leurs partenaires ont adopté, au cours de la 10<sup>e</sup> Conférence des Parties (COP 10), le Pacte de Nagoya pour la biodiversité, comprenant une stratégie mondiale et complète pour la biodiversité pour 2011-2020, connue sous les Objectifs d'Aichi. En outre, la réunion de Nagoya a recommandé à la 65<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale des Nations Unies de déclarer 2011-2020 la *Décennie des Nations Unies sur la diversité biologique*, qui sera lancée au niveau régional autour du monde à l'été 2011, avec un lancement mondial à Tokyo à la fin de 2011. En particulier, les Nations Unies ont déclaré 2011 l'*Année internationale des forêts*, afin de souligner et de célébrer le rôle central du peuple dans la gestion, la conservation et le développement durable des forêts de notre monde.

En s'appuyant sur le grand succès de Nagoya, la *Décennie internationale sur la diversité biologique* débute avec une grande vague de planification nationale sur la biodiversité. Plusieurs pays dans la région ont déjà acquis une expérience considérable en développant et mettant en œuvre des Stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB). Cependant, de nouveaux SPANB doivent être formulés et mis en œuvre le plus tôt possible afin d'éviter tout délai dans la réalisation des Objectifs d'Aichi. Afin de venir en aide aux pays éligibles à traduire les Objectifs d'Aichi en SPANB avant COP 11, le Japon a établi un Fonds pour la biodiversité, maintenant complètement opérationnel. De plus, la signature et la ratification du Protocole de Nagoya est un enjeu pressant. Le Secrétariat de la CDB et le Fonds pour l'environnement mondial (GEF) travaillent afin d'assurer que la première réunion de l'organe gouvernant cet instrument historique ait lieu en Inde en octobre 2012 coup sur coup avec la COP 11. Toutefois, 50 ratifications sont requises avant le 19 juillet 2012 afin d'y arriver.

La tâche que nous nous sommes confiés à Nagoya était ambitieuse. Elle nécessitera du leadership, des actions décisives et une étroite collaboration à tous les niveaux afin d'assurer la livraison du Plan stratégique 2011-2020 dans les temps aux niveaux national et régional. Cet atelier est donc opportun et d'importance capitale puisqu'il aborde les recommandations de Nagoya sur la durabilité des écosystèmes forestiers, dans le but de renforcer la coordination dans le développement d'initiatives émergentes.

J'espère que, dans vos discussions, vous traiterez spécifiquement de la mise en œuvre du nouveau Plan stratégique 2011-2020 pour la biodiversité et de ces objectifs reliés aux forêts, notamment :

- **réduire la déforestation de moitié au moins** et si possible la ramener à près de zéro (Objectif 5)
- **gérer toutes les zones consacrées à la sylviculture d'une manière durable** (Objectif 7)
- **conservé au moins 17 pour cent** des zones terrestres et d'eaux intérieures (Objectif 11)
- **et restaurer au moins 15 pour cent** des écosystèmes forestiers dégradés, contribuant ainsi à l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci, ainsi qu'à la lutte contre la désertification (Objectif 15).

Le Partenariat pour les forêts du bassin du Congo est bien placé pour soutenir les gouvernements et la société civile afin de réaliser ces objectifs au sein de l'une des régions du monde les plus diversifiées au point de vue biologique.

Je n'ai aucun doute que vos délibérations souligneront l'importance de la biodiversité forestière pour l'humanité et inspireront davantage d'actions pour préserver la biodiversité forestière dans le bassin du Congo. J'exhorte tous les participants à se rappeler que nous travaillons pour s'assurer que nos groupes cible aient pleins pouvoirs vers un avenir meilleur pour les forêts et le peuple, parce que ce dont il est réellement question dans ce processus n'est rien de moins que l'avenir de la vie sur Terre.

Je vous remercie de votre aimable attention.